



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transport des patients par hélicoptère vers les hôpitaux parisiens

Question écrite n° 20764

Texte de la question

Mme Patricia Lemoine interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le processus d'accueil des blessés transportés par hélicoptères au sein des hôpitaux parisiens. La ville de Paris souffre actuellement d'un retard considérable sur les autres capitales mondiales dans le développement, au sein de l'AP-HP, des zones susceptibles d'accueillir des hélicoptères du SMUR. L'Association française des utilisateurs d'hélicoptères sanitaires hospitaliers précise que les zones actuellement existantes sont laissées à l'abandon, sachant que les hôpitaux les plus récents n'en ont, pour la plupart, pas construit. De même, dans les centres hospitaliers parisiens disposant d'héliports, il est à constater un fonctionnement pour le moins nébuleux du processus d'autorisation d'un hélicoptère à se poser. En effet, il semble apparaître que l'autorisation de se poser relève du bon vouloir du directeur de l'hôpital. Encore très récemment, un hélicoptère du SMUR a attendu plus d'une heure et demie avant de recevoir l'autorisation décoller d'une commune de Seine-et-Marne et de se poser à l'hôpital Necker, transportant pourtant un enfant dans un état très grave. Selon les premiers éléments, ce délai résulte d'une justification invraisemblable : celles des nuisances sonores pour le voisinage. À ces autorisations tardives, qui peuvent engendrer de graves conséquences pour les patients transportés, s'ajoute l'impossibilité pour ces hélicoptères de voler la nuit, justifiée une fois de plus par les possibles nuisances sonores, alors même que certains transports routiers provoquent des nuisances sonores similaires. Ce fonctionnement actuel provoque, en bout de chaîne, une rupture d'égalité criante entre les patients graves issus de territoires éloignés d'Île-de-France et ceux issus de Paris, les premiers étant dépendants d'un transport en hélicoptère pour bénéficier de soins d'urgences dans les services spécialisés d'hôpitaux parisiens. Elle souhaiterait donc que Mme la ministre lui précise le fonctionnement exact des transports de blessés par hélicoptères, le jour et la nuit, et qu'elle lui indique quelles mesures elle envisage de mettre en œuvre afin de corriger ce fonctionnement incohérent pouvant avoir de graves conséquences pour les patients.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Lemoine](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20764

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 novembre 2019

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5775

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)